

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

### Semaine nationale de l'artisanat : nos métiers partout et pour tous

“Les entreprises artisanales rayonnent dans les territoires, au plus près des Français. C'est ce lien, cette proximité du quotidien, que nous avons souhaité mettre à l'honneur lors de la Semaine nationale de l'artisanat, tout en partageant nos savoir-faire et une philosophie à part entière.

Nous voulons permettre aux Français de redécouvrir les métiers et les valeurs de l'artisanat.

Pendant une semaine entière, la qualité de l'offre artisanale sera mise à l'honneur, de même que les débouchés professionnels ouverts par notre secteur où l'emploi ne manque pas et où de nombreux jeunes supplémentaires pourraient s'épanouir ! Les U2P de département et de région ainsi que les Chambres de métiers et de l'artisanat, qui organisent cet événement, souhaitent ainsi promouvoir les produits et services de l'artisanat mais aussi susciter des vocations, qu'il s'agisse de jeunes qui s'interrogent sur leur orientation ou d'entrepreneurs séduits par nos métiers.

En tous points du territoire, du 16 au 23 mars, l'artisanat va se laisser découvrir à travers des centaines d'événements : visites d'entreprises, portes

ouvertes de CFA, initiation aux métiers... Nous développons aussi depuis quelques années l'opération « artisan d'un jour », qui consiste à faire découvrir une entreprise artisanale à un élu politique ou à une personnalité locale. L'objectif : mettre en lumière toutes les facettes de la vie d'une entreprise artisanale, ses savoir-faire, ses effectifs (conjoint, salariés, apprentis), ses succès et parfois ses difficultés.

Formation, emploi non délocalisable, innovation, transmission, art de vivre « à la française », développement durable... Les atouts des entreprises artisanales sont considérables. Et notre message aux pouvoirs publics est simple : la diminution du chômage, la cohésion sociale et le développement harmonieux des territoires se jouent plus que jamais à l'échelle locale.

Les grands chantiers ouverts par le gouvernement actuel sont l'occasion de relever ces défis. Les ordonnances

## Sommaire

### p. 1

L'édito du Président

### p. 2

La mixité, ADN des entreprises de proximité

### p. 3

Prix Stars & Métiers 2018 / Fin du RSI / Financement des TPE

### p. 4

En bref / L'agenda

travail sont allées dans le bon sens, et la réforme de l'apprentissage prend largement en compte les propositions de l'U2P.

Une chose est sûre, la sympathie et la confiance des Français à l'égard de l'artisanat ne se dément pas depuis 20 ans que nous menons des études. Cela doit nous renforcer dans notre dialogue avec les pouvoirs publics.” ■

**Alain Griset**



## JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

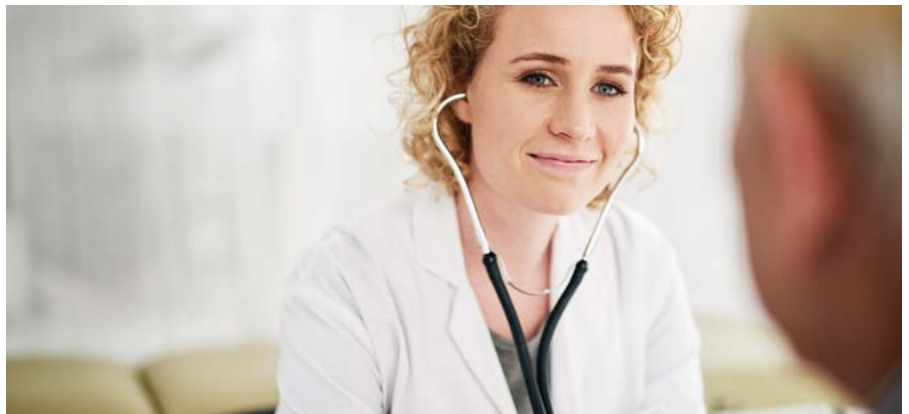
### La mixité, ADN des entreprises de proximité

**L**a mixité est dans l'ADN des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, en raison de leur structure souvent familiale, et parce que certaines professions sont fortement féminisées. Pas moins de 800 000 femmes chefs d'entreprise font vivre et développent l'économie de proximité et, en 2017, elles ont créé 4 entreprises individuelles sur 10.

Cette mixité est une source incontestable de dynamisme, c'est pourquoi l'U2P et ses organisations membres mènent régulièrement des actions visant à la conforter. Parallèlement, elles militent pour que les conjoints qui travaillent régulièrement dans l'entreprise choisissent un statut leur garantissant des droits sociaux.

Ainsi, artisanat, commerce de proximité et professions libérales accueillent de plus en plus de femmes, tous échelons confondus : 44 % des actifs dans les entreprises libérales sont des femmes. Dans l'artisanat et le commerce de proximité, leur proportion augmente d'année en année et atteint aujourd'hui 26 %.

Non seulement les femmes sont très actives au sein de l'économie



de proximité, mais elles assument davantage de responsabilités que dans les autres secteurs : les professions libérales comptent par exemple 42 % de femmes chefs d'entreprise, le commerce de proximité 38 % et l'artisanat 23 % — deux fois plus que dans les années 80 — contre seulement 19 % dans l'ensemble des entreprises de plus de 10 salariés.

Si la situation demeure inégale, les femmes étant fortement représentées dans certains métiers et encore trop peu nombreuses dans d'autres, la tendance est incontestablement à une mixité accrue. L'artisanat du bâtiment, qui ne comptait quasiment aucune femme il y a 30 ans, s'appuie aujourd'hui sur 11 % de salariées. Même mouvement dans l'artisanat de l'alimentation où les dirigeantes d'entreprise sont trois fois plus nombreuses qu'en 1984 : 23 % contre 8 %. ■

### 16 semaines

C'est, en France, la durée du congé de maternité prévue par la loi pour les salariés. Il débute six semaines avant la date estimée de la naissance, et prend fin dix semaines après l'accouchement.

### Repenser le congé maternité

Mesure phare du programme d'Emmanuel Macron, la réforme du congé maternité fera probablement l'objet de mesures dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 d'après la ministre de la Santé et des Solidarités, Agnès Buzyn. L'U2P a d'ores et déjà engagé une réflexion de fond et esquisse des propositions pour moderniser un dispositif en décalage avec les besoins des entreprises et les attentes des jeunes parents.

*“Nos efforts pour sensibiliser les jeunes apprenties, lutter contre les préjugés et informer aussi largement que possible portent leurs fruits : la tendance confirme partout une plus forte mixité dans les entreprises de proximité, déjà bonnes élèves en la matière. Cela conforte aussi notre action et nous encourage à poursuivre dans cette direction.”*



**Catherine Foucher**

Présidente du groupe de travail sur la parité de l'U2P

*“Je suis fier des avancées réalisées et du rôle moteur que jouent les entreprises de proximité en faveur d'une plus grande mixité et d'une plus grande égalité des femmes et des hommes dans la société. C'est un progrès souhaitable pour tous et indispensable pour créer davantage d'emplois et de richesses dans nos territoires.”*



**Alain Griset**

Président de l'U2P

## PRIX STARS & MÉTIERS 2018

### Quatre artisans primés pour l'excellence de leur savoir-faire et pour leurs innovations

Le prix Stars & Métiers encourage l'excellence, l'audace et l'esprit d'innovation de chefs d'entreprise artisanale passionnés. Quatre grands prix sont décernés : « Entrepreneur », « Exportateur », « Innovation » et « Responsable ». Organisé par l'APCMA et les

Banques Populaires, en partenariat avec l'U2P, le prix vise à promouvoir les savoir-faire de l'artisanat, à libérer le potentiel d'innovation de ses métiers.

Son ambition est de valoriser des parcours d'excellence.

Quatre lauréats ont été retenus et seront récompensés le 6 mars au Trianon, à Paris, pour leur réussite en matière d'innovation, de responsabilité sociétale, de croissance ou encore de développement à l'international. Au soir de la remise des prix, l'un



d'entre eux sera consacré « Artisan de l'année ». ■

### Sur Twitter



[Prix #StarsetMetiers 2018]  
« L'artisanat, c'est la beauté du geste » Le chef 3 étoiles Alain Passard s'est prêté amicalement à notre jeu de question/réponse à l'occasion du vote en ligne pour le grand prix de l'Artisan de l'année cc @ArpegeLive <http://starsetmetiers.fr/laureats/>

APCMA

@apcmafrance — 14 févr. 2018

## Fin du RSI

En raison de la suppression du RSI et du rattachement des indépendants au régime général, l'Assurance maladie va faire face à l'arrivée de plusieurs millions de nouveaux assurés entre 2018 et 2020. En tout, 7 millions de bénéficiaires supplémentaires et 4 000 collaborateurs devraient rejoindre l'Assurance maladie. La Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Cnam fixe des engagements qui ont pour objectif de sécuriser ce transfert d'ampleur inédite. La Cnam garantira ainsi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les droits et prestations des indépendants débutant leur activité, et ceux de l'ensemble des indépendants dès 2020. L'offre de service sera aussi étendue, qu'il s'agisse du compte Améli ou de l'accueil physique et téléphonique. ■

## INVESTISSEMENT ET TRÉSORERIE

### Les plus petites entreprises en mal de financement

Libérer le potentiel d'investissement et sécuriser la trésorerie est une question fondamentale pour le développement des entreprises de proximité. L'U2P défend de nombreuses propositions, en particulier dans le cadre de la consultation sur le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), telles que :

- la possibilité de constituer une provision sur 5 ans ;
- la mise en place d'un code de bonnes pratiques des banques vis-à-vis des petites entreprises ;
- l'élargissement des produits de financement de Bpi France aux entreprises individuelles ; ou encore
- l'imposition différenciée des bénéfices des entreprises de proximité soumises à l'impôt sur le revenu.

Les plus petites entreprises rencontrent en effet de nombreuses diffi-



cultés pour se financer : dans une enquête trimestrielle, la Banque de France relève qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2017, seuls 6 % des TPE avaient demandé des crédits de trésorerie contre 7 % au trimestre précédent. Pire, l'accès des TPE aux crédits de trésorerie a baissé : 65 % des TPE — soit moins de deux sur trois — ont obtenu les crédits demandés au dernier trimestre 2017 contre 67 % au troisième trimestre. Un chiffre à mettre en perspective avec les 84 % de PME ayant obtenu les crédits demandés, en hausse de 4 points... ■

### Moins de 2 sur 3

C'est la part des entreprises de proximité qui obtiennent les crédits de trésorerie demandés.

## AGENDA

### 5 mars

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

### 6 mars

Participation du président de l'U2P à la remise du prix Stars & Métiers 2018.

### 7 mars

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Gilles de Margerie, Commissaire général de France Stratégie.

Audition du président de l'U2P par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, dans le cadre du PACTE.

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Gérard Larcher, président du Sénat.

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Francis Vercamer, commissaire aux affaires sociales du groupe UDI-Agir à l'Assemblée nationale.

### 13 mars

Entretien du président de l'U2P avec Alain Bruneel, député du Nord.

### 14 mars

Entretien du président de l'U2P avec Célia de Lavergne, députée de la Drôme.

## BRÈVES

**L'Unédic à l'équilibre ?** Le déficit de l'assurance chômage, qui s'élevait à 3,6 milliards d'euros en 2017, pourrait être réduit à 2 milliards d'euros cette année et à 595 millions d'euros l'année prochaine, d'après une note publiée le 28 février dernier par l'Unédic. Une baisse qui s'expliquerait principalement par la diminution du chômage et la reprise de l'activité en France.

**Intéressement et participation des salariés.** Lors des questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale, le 14 février dernier, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a précisé les pistes à l'étude pour améliorer l'attractivité des dispositifs d'intéressement et de participation, en particulier dans les petites entreprises. En ligne de mire, une simplification associée à un abaissement du taux du forfait social applicable. L'ambition affichée est de raviver « l'esprit gaulliste » de ces mécanismes, destinés à associer les salariés aux bénéficiaires et à la performance d'ensemble de leur entreprise. Or à l'heure actuelle, seuls 20 % des salariés des entreprises dont l'effectif est inférieur à 50 personnes ont accès à un dispositif d'intéressement ou de participation. C'est pourquoi l'U2P demande, pour les plus petites structures, un système incitatif qui encourage leur mise en place.

### **Aider les entreprises à surmonter leurs difficultés de recrutement.**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, 30 % des entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales faisaient état de difficultés de recrutement, d'après une étude menée par

l'institut I+C pour l'U2P. Ce problème, qui affecte en premier lieu les entreprises de proximité dont les besoins se concentrent sur des compétences rares, mobilise désormais Pôle emploi. Un correspondant, au sein de chaque direction régionale de Pôle emploi, a été désigné comme interlocuteur privilégié des acteurs économiques et institutionnels, en particulier les élus, les branches et syndicats professionnels et les chambres consulaires. Il a en charge la mobilisation des ressources nécessaires pour répondre aux difficultés rencontrées, assure un suivi des actions mises en œuvre et garantit qu'une réponse a été apportée. Un suivi consolidé des difficultés recensées et de leur traitement sera mis en œuvre au niveau national par Pôle emploi, afin d'identifier les pratiques réussies et de développer les partenariats nécessaires.

### **Semaine Nationale de l'Artisanat.**

Organisée conjointement par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et l'Union des entreprises de proximité (U2P), la prochaine Semaine Nationale de l'Artisanat se déroulera du 16 au 23 mars 2018 avec pour thème « L'artisanat au cœur des territoires ». Événement phare du secteur de l'artisanat, la Semaine Nationale de l'Artisanat regroupe une multitude d'initiatives locales de promotion de l'artisanat. Dans toute la France, le public se verra proposer des centaines d'événements : portes-ouvertes, visites d'entreprises, démonstrations, opérations « artisans d'un jour », débats... Toutes les informations sont à retrouver sur : [semaine-nationale-artisanat.fr](http://semaine-nationale-artisanat.fr). ■